

actu

Pouvoir d'achat des fonctionnaires : une proposition en trompe-l'œil

L'enseignement agricole

dossier

Enseignant en 2014 : un métier complexe, mais bien peu reconnu



Salle des professeurs

Revalorisation des salaires :

L'art du trompe-l'œil

La Ministre de la Fonction Publique a proposé, le 28 mai, une mesure d'allègement des cotisations sociales pour la retraite de 2% au niveau du salaire minimum, puis de façon dégressive jusqu'à 0,2% à l'indice 467. Malgré les protestations de la FSU et d'autres organisations syndicales (notamment CGT, FO, Solidaires), la Ministre a confirmé cette proposition le 11 juin.

Si, pour ceux qui sont à un indice inférieur à 312, cela représentera un gain de 46€ mensuels, cela ne représente

plus que 4,6€ à l'indice 467 et rien au delà (c'est à dire pour 65% des personnels de l'enseignement, toutes catégories confondues). Par ailleurs, en jouant sur les cotisations sociales, cela fragilise encore un peu plus le régime des pensions, fragilité qui conduit déjà le gouvernement à diminuer les pensions des actuels retraités. Il faut enfin préciser que cette mesure n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2015.

Si, telle que présentée par la Ministre «jusqu'à 556€ de plus pour les bas salaires», cette proposition peut don-



ner l'illusion d'un geste en direction des fonctionnaires, quand on la décortique un peu, ce n'est pas la réponse attendue par les personnels en grève le 15 mai dernier. Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ne peut passer que par une revalorisation conséquente du point d'indice, et la revalorisation des carrières, par une reconstruction de la grille. C'est ce que continue de revendiquer la FSU.

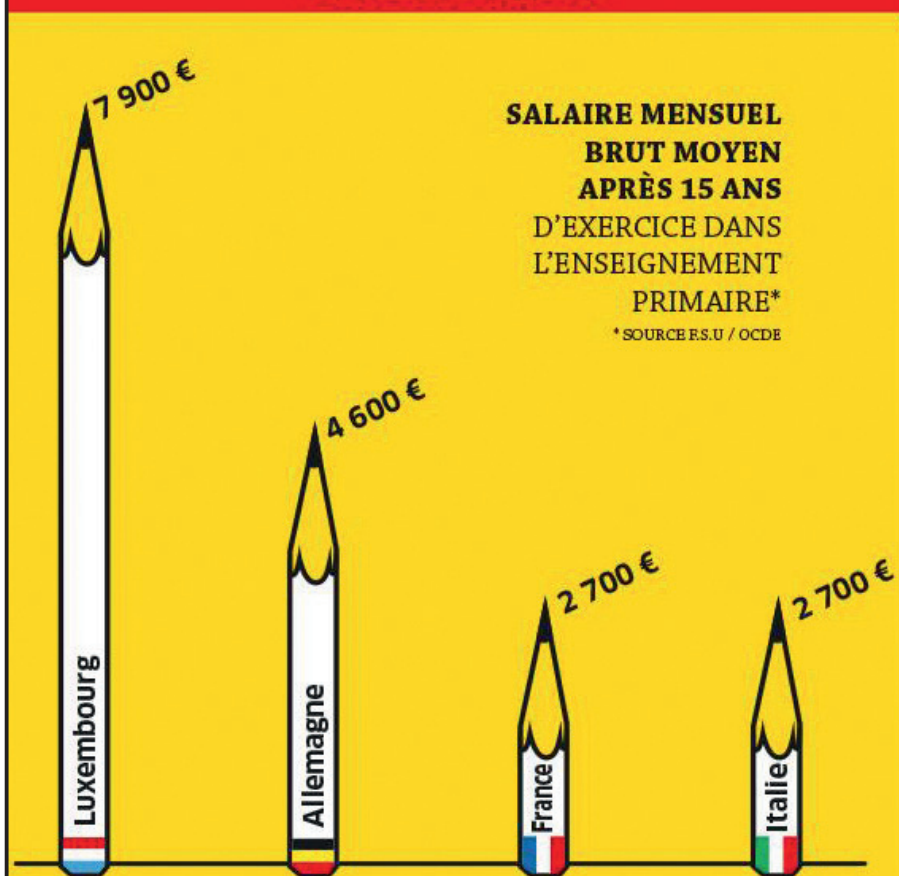
Sommaire

n°364 • Juin 2014

Actu	2
Revalorisation des salaires : l'art du trompe-l'œil	2
« 24 heures de l'EAP au Mans » ou l'endurance du SNETAP-FSU.....	8
Dossier - Enseignant en 2014 : un métier complexe, mais bien peu reconnu	3
Statut des enseignants : une négociation à ouvrir dans l'enseignement agricole	3
En finir avec la « grogne » des enseignants	5
Documentalistes, ESC, TIM et ingénieurs : des spécificités à préserver	6
La souffrance des enseignants au travail	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : juin 2014 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

SALAIRES



**SALAIRE MENSUEL
BRUT MOYEN
APRÈS 15 ANS
D'EXERCICE DANS
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE***

* SOURCE E.S.U / OCDE



**Avec la F.S.U,
pour le Service Public !**

Enseignant en 2014 : un métier complexe, mais bien peu reconnu

Parce que la société a changé et exprime des attentes nouvelles, parce que les jeunes aujourd'hui ne sont plus ce qu'ils étaient il y a quelques décennies, parce que le numérique a fait irruption dans la vie quotidienne, le métier d'enseignant a subi de profondes évolutions. Mais ces évolutions, qui n'ont pas été anticipées, sont aujourd'hui bien mal accompagnées. Et l'enseignement agricole, du fait de sa petite taille et de ses spécificités est encore plus exigeant envers ses enseignants. C'est pour analyser ces évolutions que l'enseignement agricole se penche aujourd'hui sur ce métier complexe mais passionnant.

Dossier réalisé par Stéphane Barnini, Emile Basin, Frédéric Chassagnette, Sylvie Debord et Jean-Marie Le Boiteux.

Statut des enseignants : une négociation à ouvrir dans l'enseignement agricole

Le 27 mars dernier, le Ministère de l'Éducation Nationale a présenté à son Comité Technique Ministériel, un projet de décret qui visait à refondre en profondeur les décrets de 1950 qui régissent aujourd'hui les obligations de service des enseignants du second degré. Ces textes, qui paraîtront prochainement pour une application à la rentrée 2015, constituent la première étape d'une négociation de fond sur le métier enseignant et ses évolutions.

Les principaux points à noter sont les suivants :

- L'article 2 inscrit ces statuts dans le cadre général de la Fonction Publique tout en consolidant leur caractère dérogatoire. Contrairement à certaines rumeurs, les "1607 heures" ne constituent donc pas la référence pour les

corps enseignants. Cette construction place ces métiers à l'abri de toute annualisation. Et le fait que soit précisé « sur l'ensemble de l'année scolaire » montre clairement que la présence d'un enseignant dans son lycée ne peut s'entendre qu'en dehors des congés scolaires.

- Le service d'enseignement constitue l'élément principal de nos missions. La réaffirmation des « maxima hebdomadaires » par corps reprend les termes des décrets de 1950. (18 h/semaine pour les certifiés et les PLP).
- Au-delà de cette mission principale, les enseignants sont tenus d'assurer des missions liées « qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éduca-

Statut des enseignants : une négociation à ouvrir dans l'enseignement agricole (suite)



tion et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire». Ce qui est déjà inscrit dans le code de l'éducation.

- Les enseignants peuvent, s'ils le souhaitent, exercer des missions complémentaires. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier d'un allègement de leur service d'enseignement sur décision du recteur de l'académie (après proposition du conseil d'administration, si la mission est réalisée au niveau de l'établissement).
- Plus aucune distinction n'est faite entre les différentes heures. Ainsi, toute heure effectuée avec les élèves (cours, groupe, TP, TD, AP, TPEF) compte pour une heure d'enseignement dans le service. Le fait que les directions ne puissent plus discuter le statut des différentes heures apparaît comme une réelle avancée pour l'EAP souvent enclin à ergoter faute de DGH.
- La majoration de service pour faibles effectifs est abrogée.
- L'heure de 1^{ère} chaire disparaît, au profit d'un coefficient 1,1 appliqué à

chaque heure d'enseignement en cycle terminal de la voie générale et technologique (dans la limite d'1h). Pour ce qui concerne la voie pro (1^{ère} et Tle Bac Pro, 1^{ère} et Tle CAP), il y a instauration d'une indemnité au-delà de 6 heures. L'attribution de la 1^{ère} chaire dans l'EAP fait souvent l'objet d'après discussions et de nombreux collègues n'en bénéficient pas. Avec la pondération de 1,1 pour chaque heure, tous les collègues pourront bénéficier d'une réduction de service : le nombre de bénéficiaires est donc augmenté !

- Le maximum de service est abaissé d'1 h dans le cas de services en dehors de la commune, ce qui clarifiera les débats sur les compléments de service au sein des sites d'un EPL ou dans un autre EPL.
- La pondération BTS est maintenue à 1,25. L'abolition des heures parallèles (qui ne sont comptées qu'une seule fois) et de la majoration pour faibles effectifs, devraient souvent compenser la perte de la 1^{ère} chaire, dont seront exclues les heures effectuées en BTS.

Pour l'enseignement agricole, qui dépend d'un décret de 1971 qui ne s'inspire qu'en partie des décrets de 50, il importe d'obtenir la transposition des principales mesures, tout en sauvant les dispositions spécifiques à certaines situations particulières :

- existence d'enseignants à « statuts particuliers » (ESC, Doc, TIM)
- cohabitation des voies professionnelle, générale et technologique.

Jusqu'alors, la DGER a refusé tout dialogue sur ce point, se contentant de répondre qu'il y aura transposition des dispositions prises à l'EN. Le SNETAP considère que ces négociations se sont faites dans un cadre qui n'est pas celui de l'EAP, de ses missions et de ses corps particuliers.

La réécriture d'un décret commun pour les PCEA et PLPA doit être la première étape vers l'intégration des PLPA dans le corps des PCEA et doit permettre de mettre fin à la bivalence des PLPA, que le SNETAP conteste depuis son origine.

Le SNETAP-FSU considère cette l'amélioration des conditions d'exercice ne répond que très partiellement aux attentes de la profession qui voit la dévalorisation du métier se poursuivre et s'accroître. Il a donc interpellé le Ministre de l'Agriculture pour qu'il ouvre des négociations.

En finir avec

Les médias se complaisent à parler de l'animalité ; comment revenir à de la société ?

Depuis longtemps, on entend, on lit dans les médias, qu'il est impossible de réformer l'Éducation Nationale, que les enseignants sont réfractaires à tout changement, arc-boutés sur leurs acquis et refusant toute évolution de l'École... Bref, si tout va mal, c'est de leur faute ! Ce regard sur les enseignants n'a pas toujours été celui-là, qu'est-ce qui a fait que la situation apparaisse comme celle d'une société entière contre ses "maîtres d'école" ?

Eh bien c'est que justement, ils ne sont plus considérés, depuis plusieurs dizaines d'années, comme des "maîtres d'école" ! Ils ont principalement perdu leur autorité intellectuelle et le reste en a découlé : perte de crédibilité, dégradation du regard social, recul du salaire...

Au fur et à mesure que l'exigence sociale s'est renforcée envers l'École, les enseignants ont vu leur profession se dégrader et leur légitimité s'effondrer.

Bien évidemment, les enseignants ne sont pas systématiquement opposés à ce qui leur est proposé. Même lorsqu'elles leur apparaissent inutiles, voire néfastes à la qualité de leur mission, bon gré mal gré, ils mettent en œuvre les réformes qui leur sont en réalité imposées, organisant, comme tout travailleur, leur tâche de sorte à lui donner du sens. En effet, ils tentent en permanence de lier ces injonctions à la réalité concrète de leur profession. Parce que leur métier, ils l'aiment ! Et ils le disent ! 84% des enseignants qui ont répondu à un récent questionnaire de l'Unsa sont satisfaits du travail qu'ils accomplissent, mais autant à déplorer que personne n'ait conscience de ce qui est leur vécu professionnel...

Enseigner, un métier avec une grande diversité d'activités qui s'apprennent !

Et ce métier en est vraiment un, et donc il doit être enseigné et appris ! Ce qui semble une évidence : toute profession s'apprend, être maçon s'apprend, être dentiste s'apprend..., eh bien paraît superflu pour eux ! Sous la présidence Sarkozy, la décision prise de supprimer l'année de formation des reçus aux concours a été le dernier avatar d'une dégringolade déjà avancée.

la "grogne" des enseignants

de "la grogne des enseignants", les ravalant à une incapacité à s'exprimer clairement et précisément, proche une image plus favorable qui les réintègre pour ce qu'ils sont par essence des éléments constructifs et bâtisseurs

Ainsi la didactique de la discipline, la pédagogie, la capacité à gérer des groupes d'adolescents ou d'adultes, à travailler en autonomie, comme groupe, à monter des projets – voire des financements – et à les mettre en œuvre, à rassembler et faire travailler ensemble différents partenaires, tout cela dans les domaines culturels comme professionnels, à s'organiser entre des activités aussi diverses, dans une même journée, que le face à face, la création de séquences pédagogiques, la recherche de ressources, la correction, la remédiation, les réunions d'équipe, voire les entretiens avec les familles, la promotion des métiers et de la formation, les visites aux stagiaires ou apprentis, tout cela est inné ou à la rigueur peut s'apprendre sur le tas ! Combien de professions ont une telle diversité d'activités et qui demandent des qualifications et des capacités aussi différentes ?

Le métier d'enseignant, de plus, est singulier selon le lieu où on l'exerce, la discipline enseignée. Cela demande une belle capacité d'adaptation... selon les classes, ou encore la manière d'aborder chaque élève, certes au sein d'un collectif, mais autant que possible dans sa singularité.

Il est inadmissible de laisser reposer toute cette complexité sur la seule bonne volonté des enseignants ! On comprend alors le ressenti de ceux qui ont répondu au questionnaire cité plus haut.

Enseignant, un travailleur souvent lassé des réformes qui lui sont imposées !

Comment alors accepter de bon gré les réformes imposées ? Toute réforme impose de fait, même quand elle est approuvée, un travail de retour sur soi, sur ses habitudes de travail, sur ses savoir-faire, Mais quand de plus, sa mise en œuvre, une fois assimilée, est la source de tâches supplémentaires, d'alourdissement du temps de travail, comment imaginer qu'une profession déjà stigmatisée, mal payée, puisse accepter d'en faire plus sans se rebeller ? C'est bien ce qu'expriment les réponses au questionnaire : pour 54% des enseignants, le métier évolue trop rapidement et 67% sont en désaccord avec cette évolution.

Enfin 73% pensent que leur hiérarchie n'a aucune idée de la réalité du métier et des contraintes professionnelles qui pèsent sur eux !

Enseignant, un travailleur qui doit retrouver son autorité intellectuelle !

Il est ainsi indispensable de revoir complètement les conditions de la formation initiale, comme de renforcer considérablement la formation continue. Ne jamais perdre de vue qu'enseigner, ce sont d'abord des connaissances universitaires avant d'être une matière scolaire, et que celle-ci ne s'enseigne pas de la même façon selon qu'il s'agisse de la technique professionnelle viticole, des mathématiques ou de l'économie sociale et familiale. Aujourd'hui, on insiste surtout sur la pédagogie, laquelle est l'autre fondement d'exercice du face à face, et donc pas le seul comme on tente de le faire croire, rejetant de fait le bagage disciplinaire universitaire. Or, cet acharnement à nier les connaissances, tout autant que celui à prétendre qu'il est plus digne de donner la même chose à tous, plutôt que plus à ceux qui ont moins, ne peut qu'inquiéter tout enseignant sur la volonté réelle qu'ont les dirigeants actuels et passés à faire que l'école soit plus égalitaire dans le sens où chaque enfant serait assuré d'y voir cassée la reproduction sociale.

Les enseignants ne peuvent alors que constater que leur souci de pousser (faire pousser aussi !) les élèves au-delà de ce qu'eux-mêmes osent n'est pas entendu ni de leur hiérarchie, ni des responsables politiques, et à leur désarroi répond celui des familles qui s'inquiètent et ne comprennent pas le « système » scolaire. Comment en effet accepter aujourd'hui la casse des bacheliers professionnels sciemment organisée et soutenue par les organisations dites « réformistes » ?

Enseigner, un métier qui sera reconnu quand il sera rémunéré à

la même hauteur que les métiers aux qualifications équivalentes !

Pour cacher leur dessein délétère, nos dirigeants habillent leurs "réformes" de "modernité" : l'individualisation ? Le moyen pour l'élève d'être reconnu et suivi particulièrement ! Les outils numériques ? La solution à tout faire ! La présence des enseignants auprès des élèves en dehors et en plus de leurs heures de cours ? La réponse au besoin des élèves d'être accompagnés !

Sauf que sans formation, et sans amélioration salariale, les enseignants se sentent humiliés, harassés et comprennent bien qu'ils travaillent, réfléchissent, s'organisent pour un meilleur service au public, mais dans le vide.

L'OCDE (pas un groupuscule gauchiste !) prouve, dans sa livraison d'avril, que, dans les pays dont le PIB par habitant est supérieur à 20 000 USD, les systèmes scolaires qui rémunèrent mieux leurs enseignants en mathématiques connaissent de meilleurs résultats dans cette discipline. Or en France, on en est loin ! Notre pays est en-dessous de la moyenne de l'OCDE pour les salaires des enseignants après 15 ans de service, il est en-dessous aussi pour le rapport entre le salaire des enseignants du 2ème cycle du secondaire et celui des actifs diplômés comme eux de l'enseignement supérieur. Et entre 2000 et 2010, leurs salaires en milieu de carrière ont diminué de 8% environ en prix constants, alors qu'ils ont augmenté de 20% à peu près dans presque tous les autres pays de l'OCDE (sauf la Suisse et le Japon, mais qui eux rémunèrent bien leurs professeurs qui ont des salaires parmi les plus élevés.). L'OCDE précise que de nombreux pays ont décidé de retenir dans la profession les meilleurs étudiants de chaque promotion et pour ce faire, ils ont augmenté les salaires.

Notre pays n'estime pas l'éducation, n'estime pas sa jeunesse, et donc ceux qui sont chargés de la former, mais aujourd'hui, les enseignants sont exténués tant par l'alourdissement de leurs charges de travail que par le manque de reconnaissance sociale, laquelle passera à la fois par un autre discours de nos gouvernants et par une meilleure rémunération.

Documentalistes et ingénieurs : des sp



Une des originalités de l'enseignement agricole est d'avoir su « inventer » des situations d'enseignement particulières, favorisant l'ouverture d'esprit des élèves, leur ouverture sur le monde, sur la culture, sur la connaissance et sur leur milieu professionnel. C'est ce qui l'a conduit à créer des corps enseignants qui n'existent pas (ou pas sous la même forme) à l'éducation nationale. Mais cette originalité est aussi une faiblesse par la fragilité juridique du statut de ces enseignants.

Ainsi les professeurs documentalistes ont ils vu, dans l'enseignement agricole, leurs missions élargies au delà de la seule gestion du CDI. Ce sont des enseignants à part entière et une partie de leur emploi du temps est ainsi consacrée à donner des cours d'information documentation,

enseignements reconnus dans les référentiels des diplômes de l'enseignement agricole. Ces dernières années, cette charge d'enseignement des professeurs documentalistes s'est fortement accrue, ce qui est plutôt positif pour les élèves, mais nécessite aujourd'hui de renforcer les dotations des établissements, avec des personnels qualifiés (augmentation du nombre de professeurs et affectation, dans tous les CDI, de Techniciens (TFR) « Documentation ».

De la même façon, l'éducation socioculturelle, discipline créée en 1965 est une spécificité de l'enseignement agricole. Revendiquée et défendue par le SNETAP-FSU, cette discipline permet de faire le lien entre l'ouverture à la culture de nos élèves et l'éducation du futur citoyen. Inscrite dans les programmes et partie intégrante de l'évaluation, c'est

une discipline à part entière. Près des 2/3 des élèves accueillis dans l'enseignement agricole étant internes, l'éducation socioculturelle est aussi un puissant facteur d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté. C'est la raison pour laquelle le statut des enseignants de cette discipline réserve 1/3 de leurs obligations de service à l'animation socioculturelle, pourtant première cible de l'administration lorsqu'elle recherche des sources d'économie.

Les technologies informatiques et multi-média prennent une part croissante dans la vie de tout un chacun et, par conséquent dans la formation des jeunes. Prenant les devants, l'enseignement agricole en a fait une discipline à part entière dans le recrutement des enseignants dès les années 90. Ces ensei-

tes, ESC, TIM

écificités à préserver

gnants sont à la fois chargés de dispenser des cours dans cette discipline, mais sont aussi responsables de l'organisation et de l'entretien du réseau informatique et multimédia de l'établissement.

Enfin, dernière spécificité de l'enseignement agricole que le SNETAP défend âprement, c'est la place des ingénieurs. S'ils ont une formation qui leur permet d'intervenir dans tous les domaines du Ministère de l'Agriculture, leur interven-

tion dans le secteur de l'enseignement est pour le SNETAP d'une importance capitale. Elle ne peut être réduite, comme tente de le faire la DGER depuis des années, à une dimension technique d'appui aux exploitations et à l'expérimentation. Leur rôle pédagogique est tout aussi important. C'est pourquoi le SNETAP combat de façon constante la tentation du Ministère d'appauvrir les dotations des établissements et les inci-

dences négatives sur leur carrière qui sont réservées aux ingénieurs qui souhaitent la poursuivre dans le secteur de l'enseignement.

C'est au regard des apports positifs de ces statuts particuliers dans l'enseignement agricole que le mandat du SNETAP-FSU de création d'un ministère unique de l'éducation et de la formation est assorti de la condition du maintien de certaines spécificités positives.

La souffrance des enseignants au travail

Les conditions d'enseignement se sont dégradées avec la multiplication des réformes et la massification. Même si de nombreux enseignants se sentent bien dans « le plus beau métier du monde », de nombreux collègues trouvent que les exigences vis à vis des enseignants sont toujours plus grandes.

Le contexte social explique en partie la situation :

Les familles sont démissionnaires ou au contraire très intrusives. Depuis Allègre, tout le monde semble habilité à juger l'enseignant.

Les élèves sont devenus procéduriers, négocient les contraintes, acceptent de moins en moins les jugements scolaires, oublient voire refusent certaines obligations, ont un engagement limité dans leur travail, sont de plus en plus consommateurs.

Les réformes sont aussi au cœur du malaise et la question de l'autonomie semble centrale : d'un côté, on la prescrit (programmes légers et accompagnement lointain de l'Inspection, c'est particulièrement vrai pour l'EAP) et de l'autre, la hiérarchie cherche à faire un contrôle tatillon. (N° de CCF, objectifs évalués...)

Le SRH de notre Ministère est depuis plusieurs années en tension entre une tradition d'humanisme à l'égard des enseignants et la volonté d'efficacité, la gestion « sans état d'âme ».

Les enseignants ont un fort sentiment d'appartenance au service public alors

que les méthodes de management sont de plus en plus issues du secteur privé. (Les grilles inadaptées pour la notation des enseignants qui ont disparues des notes de service depuis plusieurs années sont toujours utilisées par certains proviseurs de l'EAP !)

Les interrogations sur sa façon d'enseigner, le stress permanent entre la routine et l'engagement excessif, la pression des résultats au détriment des conditions de leur production, la polyvalence des tâches qui crée un doute sur ce qu'est le métier, sont autant de sources d'angoisse pour les enseignants.

Dans un univers social plus contractuel, l'enseignant doit offrir des services. On le voit avec le dispositif d'aide individualisée.

L'enseignant doit se préoccuper de chacun tout en gérant un groupe qui doit globalement obtenir un bon résultat.

Il reçoit des injonctions auxquelles il n'a pas été associé.

Des principes comme le traitement égalitaire des élèves sont remis en cause avec l'individualisation.

Les attentes contradictoires donnent l'impression de mal travailler. L'enseignant doit gérer les contradictions : ambitions des programmes mais réduction des horaires. Ce que les élèves peuvent assimiler et ce qui va être demandé à l'examen.

L'enseignant est un magicien qui déconstruit des représentations, apporte les pré-requis, et transmet un savoir avec

toujours moins de temps.

Les réformes, c'est plus de travail : plus de concertation, plus d'évaluations et moins de DGH !

Les facteurs de stress des enseignants sont multiples :

- les exigences du travail (charge de travail importante et croissante)
- la complexité du travail (analyse plus qualitative que quantitative) (maintenir l'ordre, écouter, répondre, écrire...)
- être à la page : maîtrise des nouvelles technologies, des langues...
- les ordres contradictoires et le flou des textes.
- L'hétérogénéité des élèves de la classe.
- La charge émotionnelle : rapports sociaux tendus.

Il y a moins malaise des enseignants que crise du métier d'enseignant.

Le sentiment de déconsidération est fort.

Il y a une contradiction à lever : l'autonomie et les projets d'établissement d'un côté et l'imposition de normes internationales, l'autoritarisme de la hiérarchie de l'autre.

Il nous faut nous interroger sur les dimensions sociales et politiques du métier.

L'enseignement est une contribution à la formation de l'homme.

(Voir l'article sur les conditions de reconversion des professeurs ex-TCB et la souffrance au travail sur le site du SNETAP : <http://www.snetap-fsu.fr/Reconversion-TCB-le-dossier-enfin.html>)

On va dans le mur !

Le gouvernement n'a décidément rien compris au message des urnes. Alors qu'elles ont exprimé un profond désarroi social, une méfiance vis à vis d'une Europe de l'austérité et de fortes attentes en matière de pouvoir d'achat, toutes les réponses apportées tournent le dos aux préoccupations des Français.

Encore aujourd'hui, le combat déterminé des cheminots ou des intermittents du spectacle se heurte à un mur. Alors qu'à ce stade, c'est de dialogue qu'ils auraient besoin, le Gouvernement cherche à faire passer en force les projets qu'il a concoctés avec le Medef.

Le 15 mai, la Fonction Publique était en grève pour revendiquer l'augmentation du point d'indice, et là encore la réponse du Gouvernement, d'une part ne répond pas au problème de pouvoir d'achat du plus grand nombre, mais fragilise un peu plus encore la protection sociale en la privant d'une partie de ses ressources.

Dans l'enseignement agricole aussi, il aura fallu qu'une centaine de militants aille occuper la mairie du Mans, pour que le Ministre daigne enfin écouter les revendications formulées par le SNETAP-FSU. Les écouter certes, mais pas les entendre !

Aujourd'hui, la voie professionnelle reste dans l'impasse et l'échec du bac pro en 3 ans se confirme année après année sans que le gouvernement recherche la moindre ébauche de solution. Le Ministre refuse d'abandonner le projet de la DGER d'imposer les 1607 heures aux contractuels enseignants de CFA et CFPPA. Deux exemples qui montrent que les personnels n'ont pas été entendus.

Il est pourtant urgent de prendre un autre cap. Plus de justice sociale, de partage des richesses, de progrès pour tous... : c'est urgent en France comme en Europe.

Jean-Marie Le Boiteux



«24 heures de l'EAP au Mans» ou l'endurance du SNETAP-FSU...

Le temps d'un congrès national est par nature l'occasion, pour une organisation syndicale, de dresser un bilan de la politique appliquée à son secteur d'intervention. Durant 3 jours, les militants du SNETAP-FSU, réunis à Arras, se sont employés à analyser la situation de l'EAP et de ses personnels à l'aune des engagements présidentiels sur les priorités au service public, à l'éducation et à la jeunesse.

Si les créations d'emplois ont pu être appréciées et reconnues comme un message d'espoir dans la reconquête d'un enseignement agricole public de qualité, elles ne peuvent plus aujourd'hui masquer les désillusions et les renoncements qui s'accumulent... ! Jugez plutôt :

- Renoncement sur la place du service public avec la fermeture du LPA de Lapalisse, le maintien des plafonds de recrutement qui permettent aux établissements privés de siphonner à bon compte les effectifs du public, le soutien politique et financier scandaleux à l'ouverture d'une MFR à Escatalens...
- Renoncement sur la qualité de l'enseignement dispensé et la lutte contre l'échec scolaire : aucune remise en cause des réformes pédagogiques initiées par le gouvernement précédent, en particulier celle de la voie professionnelle dont l'échec patent est méthodiquement sous-estimé par la DGER, pour écarter jusque là tout dispositif sérieux d'expérimentation d'aide à la réussite scolaire (classe spécifique)
- Renoncement et aveuglement quant à la mise en œuvre du plan de dé-précarisation qui selon les cas exclut ou reprécarise de nombreux collègues...

- Renoncement quant au financement de l'ensemble des besoins de l'accompagnement du handicap

A tous ces renoncements, s'ajoute la tiédeur de la loi d'avenir agricole au sujet de l'enseignement agricole et le décalage manifeste entre les ambitions du « produire autrement » et son financement, notamment celui des exploitations des lycées....

C'est sur la base de cette analyse, ainsi que sur le refus réitéré du Ministre d'échanger avec l'organisation la plus représentative de l'EAP, que le congrès

du SNETAP-FSU a décidé de l'interpeller le 20 Mai. L'opération « les 24 heures de l'EAP au Mans », soutenue par la section départementale de la FSU 72, a permis à la centaine de collègues présents d'arracher une audience avec le Ministre. Dans le contexte que nous connaissons, obliger le Ministre à écouter les revendications et les propositions de ceux qui représentent la majorité de l'EAP constitue un premier niveau de réussite qu'il ne faut pas bouder. Il faut maintenant, et c'est bien là l'enjeu, construire un rapport de force qui permette de dépasser la seule écoute pour arracher des engagements concrets. C'est pourquoi ces « 24 heures » appellent à l'évidence une suite. Il y en a déjà une avec la nouvelle rencontre programmée avec le Ministre en Septembre.

Dans une période de profond rejet du politique mais aussi de doutes quant à l'intérêt du syndicalisme, nous avons la responsabilité de ne pas renoncer, ni à porter la parole du terrain jusqu'aux « bulles technocratiques », ni à encourager la force de l'action et de la détermination collective. C'était bien l'esprit de notre mouv-Mans du 20 Mai que nous continuerons de faire souffler, sans rien lâcher, sur l'EAP !

20 et 21 mai 2014

24 HEURES AU MANS



POUR DEFENDRE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

